

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/25

RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs et organisation du syndicat

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code général de la fonction publique,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le budget primitif du syndicat,
- La délibération des 24 février et 11 mai 2026 portant création d'un emploi de chargé de mission - animation du réseau REGAL / économie circulaire.

CONSIDÉRANT

- Qu'à l'issue des élections municipales de mars 2026, le comité syndical du SyMPaC a été renouvelé et installé pour une nouvelle mandature,
- Qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le tableau des effectifs du syndicat et de déterminer l'organisation générale des services,
- Que cette organisation doit permettre d'assurer la continuité du service public, la mise en œuvre des compétences statutaires du syndicat et l'exécution des décisions du comité syndical,
- Que le tableau des effectifs constitue un document prévisionnel fixant les emplois permanents nécessaires au fonctionnement du syndicat, sans préjuger des recrutements effectifs qui relèvent de l'autorité territoriale,
- Qu'il convient, en début de mandature, d'adopter une organisation des services suffisamment lisible tout en conservant la souplesse nécessaire à l'adaptation aux priorités politiques et aux évolutions des missions du syndicat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs du syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que ce tableau des effectifs intègre les modifications résultant des délibérations adoptées lors de la présente séance, notamment la création d'un emploi de chargé de mission - animation du réseau REGAL / économie circulaire

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 062-256203001-20260511-DEL2026_25-DE

SLOW

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

- **PRÉCISE** que ce tableau des effectifs se substitue à toute version antérieure
- **AUTORISE** le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
--> son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
--> sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
--> son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026

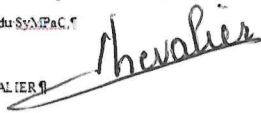
La Présidente du SyMPaC,

☐

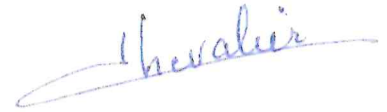
☐

☐

Nicole CHEVALIER



ADOpte A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,



Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE